

Adhésion 2022 au CEPRI

Pourquoi rejoindre le CEPRI ?

Pour mieux défendre les intérêts des collectivités territoriales dans le domaine de la prévention du risque d'inondation, le CEPRI a besoin du soutien de toutes les collectivités. Rejoindre le CEPRI représente un soutien aux projets que vous défendrez avec nous :

- Mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) et de programme d'actions de prévention des inondations (PAPI),
- Accompagnement à la compétence GEMAPI,
- Compétences des collectivités territoriales au regard de l'inondation,
- Gestion de l'ensemble des risques d'inondation : débordement de cours d'eau, submersion marine, ruissellement, remontée de nappes, crue torrentielle,
- Réduction de la vulnérabilité et résilience des territoires,
- Prise en compte des effets du changement climatique,
- Veille juridique.

Cette cotisation vous apporte plusieurs services :

- Défense des intérêts des collectivités territoriales auprès des instances décisionnelles au plus haut niveau (informations régulières sur les projets réglementaires, participation à des groupes de travail nationaux ...),
- Bénéfice des productions de l'association : guides méthodologiques, rapports et recueils d'expériences...,
- Représentation dans les instances décisionnelles de l'association vous permettant de participer aux orientations stratégiques du CEPRI,
- Possibilité de contacter les experts techniques du CEPRI pour vous orienter sur vos problématiques spécifiques,
- Bénéfice d'un tarif préférentiel dans le cadre des formations organisées par le CEPRI.

La procédure à suivre

Il suffit de compléter la demande d'adhésion que vous trouverez ci-joint et de désigner une personne titulaire et son suppléant qui représenteront votre structure. Vous faites parvenir ce document dûment renseigné au CEPRI par simple courrier. Votre adhésion sera effective au paiement de votre cotisation.

DEMANDE d'ADHESION à retourner par courrier :
CEPRI BP2019 45010 Orléans Cedex1 ou par mail à info@cepri.net

Dénomination :

Adresse :

Tél : Fax :

Adresse mail :

Demande à adhérer au CEPRI en tant que (merci de cocher la case correspondante) :

Barème de cotisations CEPRI 2022

Collectivités territoriales à fiscalité propre (base : nombre d'habitants)

<input type="checkbox"/>	Moins de 100 000 habitants	500 euros
<input type="checkbox"/>	Entre 100 000 et 250 000 habitants	1 000 euros
<input type="checkbox"/>	Entre 250 000 et 500 000 habitants	2 000 euros
<input type="checkbox"/>	Plus de 500 000 habitants	3 000 euros

Collectivités territoriales sans fiscalité propre (base : budget de fonctionnement)

<input type="checkbox"/>	0 à 250 000 €	500 euros
<input type="checkbox"/>	250 000 € à 1 million d'euros	1 000 euros
<input type="checkbox"/>	De 1 million d'euros à 10 millions d'euros	2 000 euros
<input type="checkbox"/>	Plus de 10 millions d'euros	3 000 euros

Associations statuts 1901

<input type="checkbox"/>	Association nationale	1 000 euros
<input type="checkbox"/>	Association régionale ou départementale	500 euros
<input type="checkbox"/>	Association professionnelle	1 500 euros

<input type="checkbox"/>	Entreprise ou Fédération professionnelle privée	3 000 euros
--------------------------	---	-------------

Votre structure doit statutairement désigner un titulaire et un suppléant :

Nom du titulaire : Titre :

Adresse mail :

Nom du suppléant : Titre :

Adresse mail :

Les courriers officiels seront adressés à :

M / Mme : Titre

Adresse :

Message en copie à un représentant des services techniques :

Nom : Titre :

Adresse mail :

Date :

Signature :